

Le 7 mai 2019

1 page

Pièces jointes :

- ACI CPTS du 24 avril 2019
- Résumé ACI CPTS

**Le Président
Dr Jean-Paul ORTIZ**

DESTINATAIRES :

- AUX MEMBRES DU BUREAU
- AUX MEMBRES DU CONSEIL
- AUX PRESIDENTS DES COLLEGES REGIONAUX
- AUX PRESIDENTS ET SECRETAIRES GENERAUX DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX
- AUX PRESIDENTS CSMF DES URPS ML

Objet : Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) sur les CPTS

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Cher(e)s Ami(e)s,

Vous trouverez ci-joint les éléments aujourd'hui en notre possession concernant le projet définitif d'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) sur les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ce texte est le fruit d'une longue négociation plurisyndicale, six séances avec une quarantaine de syndicats, toutes professions de santé confondues. Il s'agit donc d'une négociation forcément compliquée !

Le texte de l'accord est long et complexe et je laisse les plus courageux d'entre vous l'examiner point par point. C'est pourquoi nous avons fait un résumé sous forme de PowerPoint plus facilement utilisable, en particulier lors de réunions avec nos confrères. Nous avons mis également quelques idées sur l'analyse de ce texte en termes de points positifs et de points négatifs.

Vous pouvez vous approprier ces éléments à votre convenance, et les soumettre à vos adhérents et aux médecins de terrain en général. Dans l'analyse de la situation actuelle, il faut bien sûr tenir compte du contexte politique très tendu. La tentation est grande de faire des médecins un corps social plutôt favorisé, et de mettre en exergue les difficultés d'accès aux soins que l'on rencontre dans les différents territoires, soit en matière d'accès aux médecins généralistes (patients sans médecin traitant), soit en matière de délais de RDV pour les médecins spécialistes.

Bien sûr, nous discuterons de tous ces aspects lors de nos réunions locales, régionales et nationales. La décision finale reviendra à l'assemblée générale extraordinaire de la CSMF qui, je vous le rappelle, se tiendra **le 15 juin prochain** et non le 18 mai comme nous l'avions imaginé initialement. En effet la négociation sur les assistants médicaux doit se terminer le 9 mai prochain, séance supplémentaire qui n'était pas prévue. Il reste encore des points de blocage à négocier même si la dernière séance de négociations sur les assistants médicaux a permis de noter quelques avancées significatives.

Bref, le débat est ouvert dans l'ensemble de la maison confédérale, et tout le monde doit y participer. J'attire votre attention sur le fait que les deux textes qui seront proposés au débat, tant pour les CPTS que pour les assistants médicaux, constituent des éléments "en plus" et qui restent non obligatoires pour les médecins libéraux. Nous veillerons particulièrement à ce caractère facultatif qui doit respecter la liberté de chacun.

Bon courage pour l'organisation des réunions locales que vous serez amenés à faire. Nous restons à votre disposition.

Bien amicalement,
Jean-Paul ORTIZ
Président